

Marché des artisans 24 juin 2025

Modalités générales

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Date limite d'inscription : **18 avril 2025, à midi** (les dossiers reçus après cette date ne seront pas traités)

- **Coût d'un emplacement :**

Le coût pour la location d'un emplacement est de 40 \$.

- **Formulaire d'inscription et paiement :**

- **Par courriel**

aline.bolduc@ville.laprairie.qc.ca

*Carte de crédit Visa ou Mastercard SEULEMENT

- **Par la poste**

Ville de La Prairie (Marché des artisans de la Fête nationale), 500, rue Saint-Laurent, La Prairie (Québec) J5R 5X2

*Carte de crédit Visa ou MasterCard ou un chèque libellé à l'ordre de Ville de La Prairie et daté du 18 avril 2025

- **En personne**

Centre multifonctionnel Guy-Dupré, 500, rue Saint-Laurent, La Prairie (Québec) J5R 5X2

*Carte de crédit Visa ou MasterCard, Interac, comptant ou un chèque libellé à l'ordre de Ville de La Prairie et daté du 18 avril 2025

Le paiement sera encaissé une fois la candidature retenue par le comité de sélection.

En cas d'annulation du participant, aucun remboursement ne sera effectué après le 12 mai 2025.

MONTAGE ET HEURES D'OUVERTURE

Mardi 24 juin 2025

8 h à 9 h 30	Montage
9 h 30	Revue des kiosques par le comité
10 h	Ouverture au public
16 h	Fin du Marché et de l'événement

Les artisans qui arriveront après 9 h 30 seront refusés sur le site et ne seront pas remboursés.

Tous les exposants doivent avoir terminé l'installation de leur kiosque pour 9 h 30. Par la suite, il y aura revue des kiosques par madame Marilou Caron, chef de section logistique et événements.

En cas de pluie, le Marché sera annulé et les artisans seront remboursés.

Marché des artisans 24 juin 2025

Modalités générales

OBLIGATIONS DES PARTIES

La Ville s'engage à fournir à chacun des exposants :

- une (1) table de 2,5' x 6' et deux (2) chaises (aucun chapiteau (E-Z Up) n'est fourni par la Ville)
- un espace de 10' X 10'

L'exposant s'engage à :

- exposer la marchandise représentative de ce qui a été soumis dans son dossier de présentation. (Toute marchandise jugée non conforme par le comité organisateur devra être retirée immédiatement);
- être présent, en tout temps, à son kiosque;
- rendre son kiosque attrayant avec des nappes allant jusqu'au sol qui doivent être de couleurs unies et propres (le comité organisateur insiste auprès de tous les exposants sur l'esthétique du kiosque et de la présentation du produit);
- fixer solidement le panneau ou tout autre élément décoratif;
- maintenir la propreté des lieux et entreposer tout matériel à l'intérieur de son espace (sous la table ou dans des contenants hermétiques et esthétiques);
- ne pas dépasser la zone de 10' X 10' qui lui est alloué;
- laisser l'espace loué vide et propre à la fin de l'événement.

Dans l'éventualité du non-respect de ces conditions, le comité organisateur se réserve le droit de refuser de louer un espace lors d'une prochaine édition du Marché des artisans.

IMPORTANT :

- Il est fortement recommandé d'apporter un chapiteau.
- Les kiosques seront installés partiellement sur le gazon. Les exposants qui désirent installer un abri solaire devront fixer eux-mêmes les pattes de leur tente au sol.
- La Ville ne fournira pas d'électricité.